

LA FORMATION PASSERELLE

CMV | CONDITIONS D'ACCÈS - VOIE PASSERELLE



CMV

CONSEIL
DES MAISONS
DE VENTE

PRÉSENTATION

PASSERELLE CJ

LES COMMISSAIRES DE JUSTICE, REMPLISSANT STRICTEMENT LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA VOIE D'ACCÈS PASSERELLE DOIVENT IMPÉRATIVEMENT SUIVRE, APRÈS UNE SESSION PRÉALABLE DE COURS INTENSIFS, LA FORMATION PRATIQUE OBLIGATOIRE D'UN AN AU SEIN D'UNE MAISON DE VENTE (12 MOIS, SALARIAT, TEMPS COMPLET) AINSI QUE LE CURSUS PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE* DES ÉLÈVES DE 1ÈRE ANNÉE.

SESSIONS INTENSIVES PRÉALABLES

Les commissaires de Justice - qui remplissent strictement les conditions d'accès à la voie d'accès passerelle - doivent suivre deux semaines de "sessions intensives" de cours avant leur intégration à la formation initiale théorique des élèves commissaires-priseurs de 2ème année.

Ces deux semaines de "sessions intensives" permettent d'initier les commissaires de Justice aux connaissances techniques indispensables au métier, de même qu'elles assurent une mise à niveau des commissaires de Justice relativement au socle commun des enseignements reçus par les élèves commissaires-priseurs reçus en 2ème année dont ils vont intégrer le cursus initial.

Le suivi de ces semaines de "sessions intensives" est impérativement conditionné à l'obtention d'un contrat de travail à temps complet au sein d'une maison de vente afin de satisfaire l'exigence réglementaire de formation pratique d'un an (12 mois) permettant de se présenter à l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur.

*le Conseil des maisons de vente veille à la mise en œuvre et à la coordination de l'accueil, des besoins et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE ET THÉORIQUE

Les commissaires de Justice doivent obligatoirement se soumettre à l'exigence réglementaire de formation pratique d'un an (12 mois) sous la forme d'un contrat de salariat à temps complet au sein du maison de vente permettant de se présenter à l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur.

Par ailleurs, à l'issue des deux semaines de sessions intensives, les commissaires de Justice intègrent la formation initiale théorique relative à "*l'histoire de l'art, technique d'expertise et histoire des techniques*" des élèves commissaires-priseurs de 1ère année, plus précisément, les «sessions d'enseignements théoriques» qui s'organisent en semaines de cours thématiques (mobilier, peinture, arts du feu, arts graphiques, etc...) indispensables à la constitution d'un socle de connaissances et d'expertises communes, principalement orienté vers les pratiques réglementaires, les méthodes d'expertise et l'ensemble des impératifs nécessaires à l'exercice de la profession.

Ces enseignements, en partenariat avec l'Ecole du Louvre sont dispensés sous forme, essentiellement, d'ateliers et de travaux pratiques favorisant l'interactivité et la mise en situation. Des sessions de « tour de salle » sont également organisées à l'hôtel Drouot. Enfin, un programme consolidé portant sur la déontologie et les techniques d'expertise est mensuellement dispensé sous la forme de cours du soir.

Il est évident que cette formation repose essentiellement sur le travail personnel du commissaires de Justice ainsi que sur sa participation active.

*le Conseil des maisons de vente veille à la mise en œuvre et à la coordination de l'accueil, des besoins et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

LES SESSIONS INTENSIVES

PASSERELLE CJ

AVANT D'INTÉGRER LA FORMATION THÉORIQUE INITIALE DES ÉLÈVES COMMISSAIRES-PRISEURS DE 1ÈRE ANNÉE, LES COMMISSAIRES DE JUSTICE DOIVENT SUIVRE DEUX SEMAINES DE SESSIONS INTENSIVES DE MISE À NIVEAU LEUR PERMETTANT D'ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES VUS PAR LES ÉLÈVES COMMISSAIRES-PRISEURS DE 1ÈRE ANNÉE.

SESSION INTENSIVE TECHNIQUE D'EXPERTISE

La première semaine de sessions intensives est spécifiquement axée sur la pratique professionnelle des techniques d'expertise des biens meubles dans les domaines fondamentaux du métier :

- Peinture et arts graphique (1 journée) ;
- Orfèvrerie, bijoux, montres et horlogerie (1 journée) ;
- Mobilier et tapisserie (1 journée) ;
- Objets d'art, céramique et verre (1 journée) ;

Cette semaine s'organise en présentiel à Paris et se décline en cours théoriques d'expertise (le matin) articulés à des visites de collection de musée (l'après-midi) à des fins d'illustrations techniques.

Chacun des domaines fait l'objet d'une introduction au contexte historique de production des objets concernés, un récapitulatif des évolutions techniques de fabrication ainsi qu'une présentation méthodologie des techniques d'expertise et de rédaction rigoureuse de fiche cataloguées sur la base de la constatation d'un faisceau d'indices permettant l'authentification et la datation. La méthode pédagogique est particulièrement orientée sur le respect strict des textes et des preuves objectives nécessaires à l'authentification, de même qu'à l'exigence déontologique de responsabilité et transparence imposée par le marché.

Un tour de salle de 20 objets, dans les conditions de l'examen d'aptitude, est organisé afin d'initier les commissaires de Justice à cet exercice de la formation initiale tout autant qu'à cette épreuve de l'examen final.

Cette semaine intensive est dispensée par un commissaire-priseur formateur.

Dates en 2025 : du 22 au 26 septembre.

SESSION INTENSIVE DÉONTOLOGIE

En complément de la première semaine de «sessions intensives - technique d'expertise», il est organisé une semaine de cours intensifs relatifs à la pratique réglementaire du métier, à la gestion comptable et fiscale d'une maison de vente. Les enseignements recouvrent alors :

- concernant de la pratique réglementaire : la direction d'une vente, l'assurance et responsabilité civile, le recours à l'expert en vente et ses incidents, le droit de suite, l'intervention de l'Etat et préemption; le rôle du CMV, le code de déontologie, la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- concernant la gestion d'une maison de vente : la gestion quotidienne d'une maison de vente, le contrôle de gestion, comptabilité, la fiscalité et TVA ;
- concernant l'approche commerciale : marketing et communication, nouvelles opportunités numériques, marché des enchères ;

Cette semaine s'organise en présentiel, à Paris, en cours magistraux permettant de comprendre les notions fondamentales conjugués à des exercices concrets permettant de mettre en œuvre les connaissances.

A ce titre, les commissaires de Justice bénéficient d'enseignements dispensés par des professionnels du métier, des experts, des conservateurs, des agents de la fonction publique aux services impliqués, des agents économiques, comptables, économistes ou encore des professionnels de la communication.

Dates en 2025 : du 20 au 24 octobre

ÉVALUATION DES SEMAINES INTENSIVES

PASSERELLE CJ

AU TERME DES DEUX SEMAINES DE "SESSIONS INTENSIVES", LES COMMISSAIRES DE JUSTICE SONT ÉVALUÉS PAR OBSERVATIONS, CAS PRATIQUES ORAUX TOUT AUTANT QUE PAR UN QUESTIONNAIRE FINAL.

ÉVALUATION OBSERVATION

Au cours de la première semaine de "sessions intensives", l'évaluation par observation consiste principalement à l'attention portée à la compréhension des notions d'expertise au cours des visites techniques de musées.

Cela prend la forme de questions de reconnaissances techniques ou stylistiques, de lecture de poinçons, d'interrogations historiques ou nominales sur des mouvements d'art ou des biographies d'artistes. Par ailleurs, lors du tour de salle d'initiation, une considération accrue est dirigée vers l'appréciation des acquis de manipulation d'objets, rédaction de fiche et constatations de faisceau d'indices objectifs à l'authentification.

Au cours de la seconde semaine de "sessions intensives", l'évaluation par observation consiste principalement à l'étude de cas pratique, participation active ou partage d'expériences.

ÉVALUATION QUESTIONNAIRE

Un test permet de contrôler la bonne compréhension des notions essentielles vues lors des deux semaines intensives de mise à niveau.

Cette évaluation juge, ainsi, de la capacité des commissaires de Justice à pouvoir intégrer, dans les meilleures conditions possibles, la formation initiale théorique des élèves commissaires-priseurs de 2ème année, et par conséquent, de bénéficier efficacement des cinq semaines de sessions théoriques du cursus général avant leur présentation à l'examen d'aptitude.

Le CMV rappelle, à nouveau, que le suivi de ces semaines de "sessions intensives" est impérativement conditionné à l'obtention d'un contrat de travail à temps complet au sein d'une maison de vente afin de satisfaire l'exigence réglementaire de formation pratique d'un an (12 mois) permettant de se présenter à l'examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur.

LA FORMATION PRATIQUE

PASSERELLE CJ

L'ENSEIGNEMENT PRATIQUE EST EFFECTUÉ CHEZ UN OPÉRATEUR DE VENTES VOLONTAIRES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES PENDANT TOUTE LA DURÉE DES DOUZE MOIS.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION PRATIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 38 du décret 2019-1185 du 15 novembre 2019, les commissaires de Justice doivent obligatoirement effectuer une formation pratique d'une durée d'un an (12 mois, dont 6 mois au moins en France), selon les modalités fixées par le Conseil des maisons de vente (12 mois, temps complet, salariat)* permettant de comprendre le fonctionnement et l'organisation d'une maison de vente et d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

FINALITÉ DE LA FORMATION PRATIQUE

La finalité du stage obligatoire maison de vente est d'insérer le commissaire de Justice au cœur de la pratique du métier afin de le confronter aux tâches quotidiennes ainsi qu'aux réalités inhérentes à la profession.

C'est la raison pour laquelle le commissaire de Justice se doit d'y adopter une attitude active et ne doit jamais hésiter à solliciter son tuteur dans l'accomplissement des tâches qu'il estime indispensables à sa formation de même que toute personne susceptible de lui prodiguer les connaissances manquantes.

Il revient, également, au commissaire de Justice de définir, dès le stage, les prémisses de son parcours professionnel dans le choix des structures et tuteurs qui sauront accompagner son projet.

*N.B. : IL A ÉTÉ CONJOINTEMENT DÉCIDÉ PAR LE BUREAU DE LA CHAMBRE NATIONALE DES COMMISSAIRES DE JUSTICE AINSI QUE LE COLLÈGE DU CONSEIL DES MAISONS DE VENTE UN AMÉNAGEMENT DE L'ACCOMPLISSEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRATIQUE SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

- UN PRINCIPE GÉNÉRAL (VISANT ESSENTIELLEMENT LES ÉLÈVES COMMISSAIRES DE JUSTICE RÉCEMMENT DIPLOMÉS ET LES ÉLÈVES COMMISSAIRES-PRISEURS RÉCEMMENT DIPLOMÉS, EN POURSUITE D'ÉTUDE) : ENSEIGNEMENT PRATIQUE OBLIGATOIRE DE 12 MOIS EN SALARIAT À TEMPS PLEIN.
- UNE DÉROGATION (POUR LES PROFESSIONNELS ÉTABLIS ET/OU ASSURANT UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC) : ENSEIGNEMENT PRATIQUE OBLIGATOIRE DE 24 MOIS EN SALARIAT À TEMPS PARTIEL POUR LES PROFESSIONNELS ÉTABLIS ET/OU ASSURANT UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC, AVEC UNE RÉPARTITION ÉGALITAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL.

CETTE DÉROGATION DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉE ET FERA L'OBJET D'UN EXAMEN PAR UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE DE 4 MEMBRES (2 MEMBRES DE LA C.N.C.J. ET 2 MEMBRES DU C.M.V.).

INTÉGRATION À LA FORMATION INITIALE

PASSERELLE CJ

LES COMMISSAIRES DE JUSTICE, PRÉPARANT L'EXAMEN D'APTITUDE ET À L'ISSUE DES DEUX SEMAINES DE "SESSIONS INTENSIVES", INTÈGRENTE LA FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE DISPENSÉE PAR L'ÉCOLE DU LOUVRE AUX ÉLÈVES COMMISSAIRES-PRISEURS DE 1^{RE} ANNÉE.

LE DÉROULEMENT DES COURS

L'Ecole du Louvre organise et dispense quatre semaines de cours par an.

1^{re} année – Fondamentaux (2026)

Acquisition des bases artistiques, techniques et commerciales essentielles.

- 5–9 janvier 2026 : Peinture / Sculpture – avec l'École du Louvre et C2RMF,
- 2–6 février 2026 : ESCP – Gestion et administration d'une maison de vente (fiscalité, comptabilité, relation client, outils de pilotage);
- 9–13 mars 2026 : Arts graphiques / Livres / Armes avec l'École du Louvre – TP sur autographes, estampes, affiches, photographies, philatélie, armes anciennes
- 18–22 mai 2026 : Arts du Feu avec l'École du Louvre – orfèvrerie, céramique, verrerie, monnaies et médailles;
- 29 juin–3 juillet 2026 : Mobilier ancien et moderne avec l'École du Louvre – identification des bois, horlogerie, tapisserie.

Par ailleurs, des cours du soir sont programmés toutes les deux semaines en distanciel, afin d'approfondir des thématiques telles que les techniques d'expertise et les pratiques réglementaires de la profession.

D'août à novembre, les commissaires de Justice doivent préparer l'examen de certificat d'aptitude à la profession de commissaire-priseur (A titre indicatif, l'examen 2025 est organisé le vendredi 7 novembre).

LES COURS

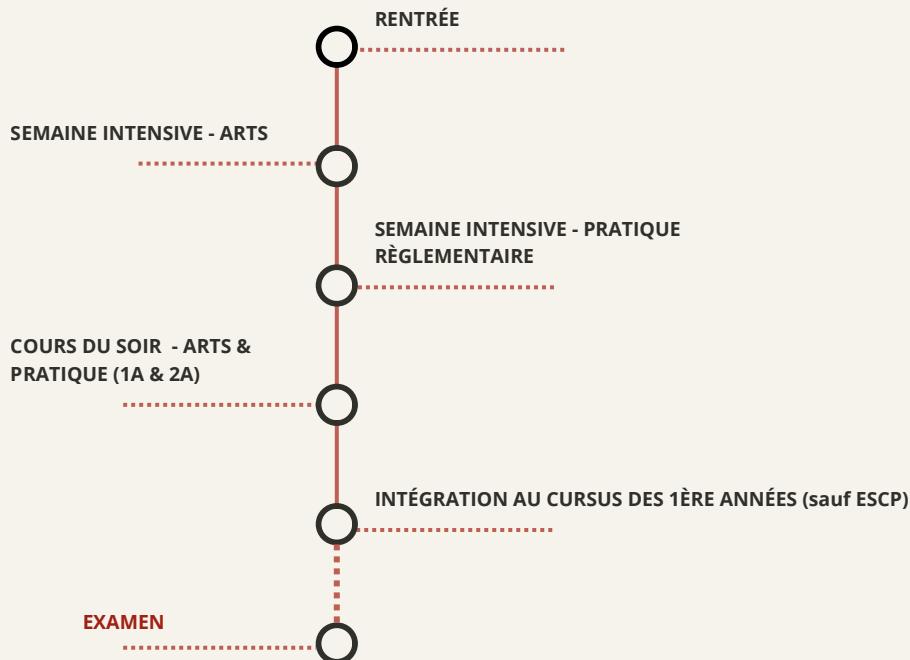
Les enseignements de l'École du Louvre s'inscrivent désormais dans un renouvellement profond de l'axiome pédagogique, passant d'une logique académique traditionnelle à une formation fondée sur le rapport direct et permanent à l'objet. Ainsi, chaque module théorique est immédiatement prolongé par des travaux pratiques en petits groupes au sein d'institutions de référence : C2RMF, École du Louvre, Petit Palais, Archives nationales, Invalides – Légion d'honneur, Musée des Arts décoratifs, Monnaie de Paris, Manufacture de Sèvres, Mobilier national, École Boulle, Galerie Antic-TAC, Manufacture de la Savonnerie, soit un total de 88 heures de pratique.

Cette immersion systématique permet une progression experte, où les fondamentaux de 1^{re} année préparent directement les spécialisations de 2^e année.

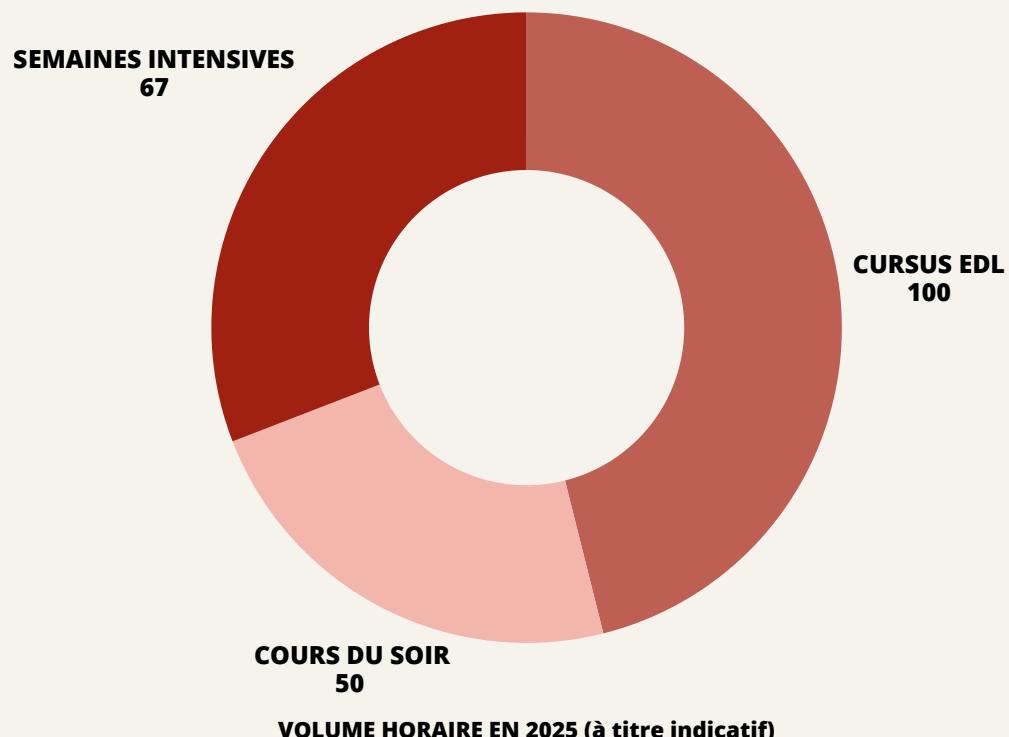
Chaque semaine comprend également un à deux tours de salle à Drouot : trois heures d'analyse et d'estimation sur une vingtaine d'objets, constituant un entraînement direct aux évaluations intermédiaires et au certificat d'aptitude.

En complément, environ 50 heures de cours du soir en distanciel – organisés chaque mois sous la forme de sessions de 2 heures – viennent approfondir les techniques d'expertise, les pratiques réglementaires et les compétences transversales nécessaires à la profession, assurant un renforcement continu des acquis.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE



FORMATION
ACCÈS PASSERELLE CJ



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

PASSERELLE CJ

LA MÉTHODE PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION EST ENTIÈREMENT AXÉE SUR LA PRÉPARATION AUX EXAMENS AINSI QUE SUR L'ACQUISITION D'UN SOCLE COMMUN D'ENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES À L'EXERCICE DU MÉTIER.

LES OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de dispenser un ensemble d'enseignements fondamentaux nécessaires à la pratique de la profession de commissaire-priseur.

C'est pourquoi, au vu des profils très divers et de l'hétérogénéité des expériences, la méthode pédagogique a été conçue pour délivrer à tous les bases juridiques, économiques et techniques indispensables tout en insistant sur l'implication personnelle et professionnelle des clercs.

De fait, les commissaires de Justice doivent garder à l'esprit que les enseignements délivrés sont articulés de façon à compléter l'irremplaçable expérience pratique.

Le but avoué, étant de préparer au mieux les commissaires de Justice à l'exercice de la profession spécifique de commissaire-priseur afin qu'ils y retirent une vision concrète et réaliste de leur future activité.

LES COMPÉTENCES

Cette attestation de réussite à l'examen d'aptitude certifie la maîtrise des compétences et connaissances nécessaires à l'exercice du métier de commissaire-priseur sur le fondement des compétences similaires à celles validées par le certificat d'aptitude de la formation initiale, à savoir :

- Évaluation et conservation des biens meubles corporels et incorporels
- Pratique réglementaire et déontologique du métier de commissaire-priseur
- Organisation et direction des ventes volontaires aux enchères publiques

L'ensemble de ces compétences visent à former le commissaire de Justice autour de trois axiomes majeurs : le savoir-faire, le savoir-être, le savoir gérer.

A ce titre, les commissaires de Justice bénéficient d'enseignements dispensés par des professionnels du métier, des experts, des conservateurs, des agents de la fonction publique aux services impliqués, des agents économiques, comptables, économistes ou encore des professionnels de la communication.

SAVOIR FAIRE

EXPERTISE

SAVOIR ÊTRE

RÉGLEMENTATION
PROFESSIONNELLE